



Personnes autorisées à procéder au visionnement des données collectées par vidéosurveillance sur le site du

Centre médical universitaire et autres bâtiments de la Faculté de médecine de l'Université de Genève

Cette liste, régulièrement mise à jour, est transmise au Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence. A l'occasion de chaque mise à jour, les modifications sont également enregistrées par STEPS dans le mémento, et le contact LIPAD de l'UNIGE en est informé.

Les modalités de visionnement des données (enregistrées ou non) et leur traitement en cas d'événement avéré sont décrits dans la directive interne N° 280 du mémento de l'université de Genève.

Personnes autorisées :

- Membres du piquet de sécurité CMU :
 - Frédéric PASQUIER, chargé de mission, service technique du CMU
 - Emmanuel REY, service technique du CMU
- Vincenzo BERARDICELLI, responsable sûreté, service STEPS
- Didier RABOUD, secrétaire général de l'UNIGE
- Niels DUPONT, directeur du service STEPS de l'UNIGE
- Jean-Marc BIANCO, chef de secteur Protectas SA*
- Anthony ROSATI, Directeur de Swisecurity, société mandatée par l'UNIGE*

*Les collaborateurs de la société Protectas SA et Swisecurity Sàrl peuvent procéder au visionnement uniquement sur ordre d'un membre du piquet de sécurité ou de la direction UNIGE.

Genève, le 01.02.2023